

l'Empire. Dans l'Allemagne ainsi réduite, le recez de 1803, dicté par le Premier Consul, avait opéré de considérables simplifications et réduit à 82 le nombre des États de l'Empire.

Napoléon voulut simplifier plus encore et réorganiser l'Allemagne à son profit. Il y fut encouragé du reste par certains Allemands qui, par l'intermédiaire de l'archevêque électeur de Mayence, l'invitaient à mettre un terme « à l'anarchie dont gémissait la noble nation allemande », à être « le régénérateur de la Constitution germanique », enfin à « faire renaitre en lui l'Empire d'Occident tel qu'il exista sous Charlemagne, quand il comprenait l'Italie, la France et l'Allemagne ».

LA
CONFÉDÉRATION
DU RHIN

Napoléon donna satisfaction à ces vœux. A son instigation quinze princes de l'Allemagne du Sud et de l'Ouest, les nouveaux rois de Bavière et de Wurtemberg à leur tête, se séparèrent de l'Empire d'Allemagne et constituèrent les *États confédérés du Rhin* (12 juillet 1806). Ils se donnèrent pour capitale la vieille ville du couronnement, *Francfort-sur-le-Main*. Là fut le siège de la Diète, composée de deux collèges, collège des rois, collèges des princes qui devait présider aux destinées de la Confédération. Au vrai le rôle de la Diète fut nul. Les confédérés, en effet, conclurent avec Napoléon une alliance perpétuelle, offensive et défensive. Ils le reconnurent pour *Protecteur*, lui délèguèrent la direction de la politique extérieure, le droit de guerre et de paix, et le commandement de l'armée confédérée, dont il fixait seul l'effectif. Napoléon était ainsi réellement le souverain de la Confédération, et les princes confédérés étaient moins ses alliés que ses vassaux¹.

LA FIN
DU
SAINT EMPIRE

La sécession des États confédérés entraîna la disparition du Saint Empire Romain Germanique, constitué dix siècles auparavant par Othon le Grand (962)². Réduit à l'Autriche, à la Prusse, à la Saxe et à quelques principautés, l'Empire, au nom si ambitieux, n'avait plus désormais raison d'être. Napoléon somma François II de renoncer au titre d'empereur d'Allemagne. François II y consentit (6 août 1806). Il porta dès lors, sous le nom de *François I^{er}*, le titre d'*Empereur héréditaire d'Autriche*, qu'il avait pris dès 1804, quand Napoléon avait été proclamé Empereur.

1. Voir, ci-dessus, pages 624 et 625 les cartes de l'Europe centrale.

2. Voir, *Histoire Moderne*, page 30.